

## Délibération n°2018.00012

Culture - Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)  
- Autorisation de signature

Séance du 13 février 2018

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 22

absents représentés : 7

absents non représentés : 4

L'an deux mille dix huit, le 13 février, le Conseil municipal, dûment convoqué le 7 février, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, Mme Adeline TEULALE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU, M. Lyazid AMRANE

### ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Franck SUREAU, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, Mme Dominique DUGOU donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Dominique MANIERE donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT

### ABSENTS NON REPRESENTÉS :

M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Isabelle PEREIRA

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Farid DJABALI

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

[www.mitry-mory.net](http://www.mitry-mory.net)  
[info@mitry-mory.net](mailto:info@mitry-mory.net)

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2018.00012

### Culture - Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) - Autorisation de signature

---

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Julie MOREL, Conseillère municipale, déléguée à la jeunesse,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de Contrat local d'éducation artistique (CLEA) proposé,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et notamment son article 6-III-5,

Considérant l'intérêt pour la commune et les Mitryens de bénéficier du dispositif CLEA,

Vu l'avis favorable de la Commission éducation, sports, loisirs et vie associative du 30 janvier 2018,

#### **DELIBERE** **A l'unanimité**

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le Contrat Local d'Education Artistique avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, le Département du Val d'Oise, le CNFPT et l'Etat pour la période 2017/2020 et ses avenants éventuels,

**DIT** que les personnels municipaux seront mis à disposition pour contribuer au fonctionnement des différentes instances opérationnelles et stratégiques et que les ressources humaines de la collectivité pourront être mobilisées pour la mise en œuvre des résidences mission sur le territoire communal.

Et ont, les membres présents, signé au registre.  
Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.